

ALPHA EXCHANGE INC.

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES DU SECTEUR CONCERNANT LA NÉGOCIATION D'ACTIFS NUMÉRIQUES À LA BOURSE ALPHA TSX

Alpha Exchange Inc. (« **Alpha** » ou « **nous** ») publie le présent document de consultation pour solliciter des commentaires initiaux concernant sa proposition de permettre la négociation d'actifs numériques à la Bourse Alpha TSX, comme décrit ci-dessous. Alpha a l'intention d'utiliser les commentaires reçus pour orienter sa décision de donner suite ou non à la proposition. De plus, elle pourrait modifier la proposition à la lumière des commentaires, solliciter de nouveaux commentaires et déterminer si elle devrait soumettre une demande d'approbation réglementaire à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« **CVMO** ») (y compris en publiant une sollicitation de commentaires officielle).

Les participants au marché sont invités à transmettre leurs commentaires. Ceux-ci ne seront pas publiés. Les commentaires doivent parvenir par écrit d'ici le 18 août 2023 à :

Joanne Sanci
Conseillère juridique principale, Affaires réglementaires
Groupe TMX
100, rue Adelaide Ouest, bureau 300
Toronto (Ontario) M5H 1S3
Courriel : tsxrequestforcomments@tsx.com

Contexte

Depuis quelques années, les marchés des actifs numériques, tout particulièrement les cryptomonnaies, connaissent une croissance exponentielle à l'échelle mondiale, puisqu'ils sont devenus des instruments de placement et de négociation courants, tout particulièrement auprès des investisseurs individuels. Il existe de nombreuses plateformes de négociation de cryptomonnaies en activité au Canada, mais de façon générale, les bourses, les courtiers en valeurs mobilières et les autres professionnels en gestion de patrimoine au pays n'ont pas encore percé les marchés des actifs numériques. En 2021, le lancement réussi de fonds négociés en bourse de cryptomonnaies, dont le bitcoin (« **BTC** ») ou l'Ethereum (« **ETH** »), a permis à davantage d'investisseurs individuels d'intégrer les actifs numériques à leurs portefeuilles. Toutefois, il est possible que ce produit ne réponde pas à la demande croissante pour des opérations et des placements dans les cryptoactifs sous-jacents et la négociation de cryptomonnaies dans un écosystème des marchés des capitaux connu et réglementé. Des publications récentes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« **OICV** ») sur les marchés des cryptomonnaies et des actifs numériques¹, ainsi que des poursuites judiciaires intentées par la Securities and Exchange Commission (« **SEC** ») des États-Unis contre plusieurs plateformes de négociation de cryptomonnaies de premier plan, mettent en évidence la demande pour des bourses réglementées, mais exemptes des conflits associés aux structures intégrées entre bourses, courtiers et teneurs de marché, qui ont dominé le paysage numérique.

¹ Recommandations de politique de l'OICV pour les marchés de cryptomonnaies et d'actifs numériques, publiées en mai 2023. <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD734.pdf>.

Proposition d'Écosystème d'actifs TMX Digital^{MC}

Plateforme TMX Digital^{MC} à Alpha

Alpha propose de devenir la première bourse entièrement réglementée au Canada à permettre la négociation d'actifs numériques. Forte de son savoir-faire, de ses technologies et de ses infrastructures dans d'autres domaines, Alpha a l'intention d'offrir une bourse réglementée à des courtiers membres (les « **participants** ») inscrits auprès des commissions des valeurs mobilières applicables et de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« **OCRI** ») ainsi qu'un écosystème intégral permettant la négociation au comptant, la compensation et le règlement de cryptomonnaies (l'« **Écosystème d'actifs TMX Digital** » ou « **TMX Digital** »).

Alpha commencera en offrant la négociation au comptant de deux cryptomonnaies : le BTC et l'ETH. Elle s'attend à ce que les seules cryptomonnaies qui entreront dans l'écosystème proviennent des participants et des clients parrainés admissibles, qui auront obtenu l'autorisation de fournir de la liquidité.

Adhésion à la Plateforme TMX Digital

Pour avoir accès à TMX Digital, il faudra présenter une demande d'adhésion. En plus de tout autre document exigible au titre de la réglementation applicable, les courtiers devront signer une convention avec un dépositaire et agent de règlement agréé par TMX pour faciliter les obligations de garde et de règlement découlant des activités sur la plateforme.

Accès à la Plateforme TMX Digital

Les participants pourront accéder à la plateforme par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs séances de saisie de nouveaux ordres nets sur Alpha. Ces séances seront limitées au flux d'ordres sur actifs numériques.

Séances et heures de service de la Plateforme TMX Digital

TMX Digital acceptera les ordres sur actifs numériques entre 8 h et 17 h (HE). Au cours de cette période, la plateforme offrira une séance de négociation continue. Aucune enchère d'ouverture ou de clôture n'aura lieu.

Préfinancement et validation des ordres

Avant d'effectuer des opérations sur la Plateforme TMX Digital^{MC}, les participants devront préfinancer leurs comptes d'actifs numériques et d'espèces auprès d'un dépositaire agréé par TMX. Cette exigence vise à éliminer le risque de règlement de l'Écosystème TMX Digital^{MC}. La plateforme ne permettra pas que la valeur cumulée des ordres d'achat actifs d'un participant dépasse le solde en espèces dans son compte de garde.

De même, TMX Digital ne permettra pas que le volume cumulé des ordres de vente actifs d'un participant dépasse le solde en actifs numériques dans son compte de garde. Avant d'être acceptés sur la plateforme, les ordres seront validés en fonction des soldes en espèces et en actifs numériques dans les comptes de garde. Si le solde d'un compte est insuffisant, l'ordre sera refusé, avec une mention en conséquence.

Types d'ordres et fonctionnalités

La Plateforme TMX Digital offrira tous les types d'ordres et toutes les fonctionnalités de négociation qui sont actuellement accessibles sur Alpha, à quelques exceptions près :

1. Type de cours – Pour permettre au module d'évaluer correctement chaque ordre, seuls les cours limites seront acceptés.
2. Volume de l'ordre – Le volume d'un ordre sur actifs numériques sera exprimé en millièmes (1/1000^e d'une pièce numérique).
3. Durée de validité – L'ordre restera valide pour la journée (conformément à la restriction en vigueur à la Bourse Alpha TSX).
4. Lot régulier – Le lot régulier d'un actif numérique sera établi à 1.
5. Négociateurs de lots irréguliers – La plateforme n'offrira pas de services de négociation de lots irréguliers, car ils ne s'appliquent pas aux actifs numériques.

Données de marché

Les données relatives aux opérations sur la Plateforme TMX Digital seront diffusées par l'intermédiaire des flux de niveau 1, de niveau 2 et binaires de la Bourse Alpha TSX.

Garde et règlement

Services de garde

Alpha a l'intention de retenir les services de Fidelity Clearing Canada ULC (« **FCC** ») à titre de dépositaire et d'agent de règlement des participants de TMX Digital. Pour négocier sur la plateforme, les participants devront signer une convention de garde avec FCC. Toutes les interactions concernant la garde des titres se feront entre FCC et le participant concerné.

FCC est le premier dépositaire d'actifs numériques à être réglementé au Canada, après avoir obtenu l'approbation de l'OCRI (connue à l'époque sous le nom d'OCRCVM) et de la CVMO en novembre 2021. Tous les services de garde fournis par FCC aux participants de TMX Digital seront conformes aux approbations reçues de l'OCRI et de la CVMO.

Dépôts et retraits

FCC acceptera les dépôts en nature d'actifs numériques des participants. Chaque dépôt d'actifs numériques auprès de FCC, effectué par l'entremise de son sous-dépositaire Fidelity Digital Asset Services, LLC (« **FDA** »), sera soumis à des analyses sur chaîne de blocs et en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (« **LBC** »)². Les vérifications relatives à la LBC, à l'OFAC et autres permettront de garantir l'authenticité des actifs numériques au sein de l'Écosystème TMX Digital. FCC se réserve le droit de refuser les pièces dont

² Bien que les vérifications relatives à la LBC reviennent au sous-dépositaire, les courtiers individuels sont néanmoins tenus de s'acquitter de toute obligation en matière de LBC qui leur incombe.

l'analyse sur chaîne de blocs donne une note inférieure au seuil fixé. Les retraits en nature d'actifs numériques seront autorisés grâce à la mise en place de contrôles stricts, y compris d'une « liste blanche » et de tests préalables à l'égard du ou des portefeuilles de destination de chaque participant. Aussi, chaque demande de virement sortant sera soumise aux politiques et procédures de FCC approuvées par l'OCRI et établies en collaboration avec le participant.

Ainsi, FCC travaillera avec chaque participant pour établir une « liste blanche » et tester au préalable les adresses de portefeuilles approuvées aux fins de dépôt et de retrait d'actifs numériques. FCC n'échangera aucun dépôt ou retrait directement avec des portefeuilles de clients « individuels »; ainsi, toutes les contreparties doivent être des participants.

La garde de tous les actifs, qu'ils soient numériques ou en espèces, se fera conformément aux règles de l'OCRI, et les actifs des clients seront gardés séparément de ceux de FCC et enregistrés comme tel dans le système de garde.

Les dépôts d'espèces se feront conformément aux processus habituels, c'est-à-dire par virement télégraphique en dollars américains et canadiens dans le compte de garde du participant.

Règlement

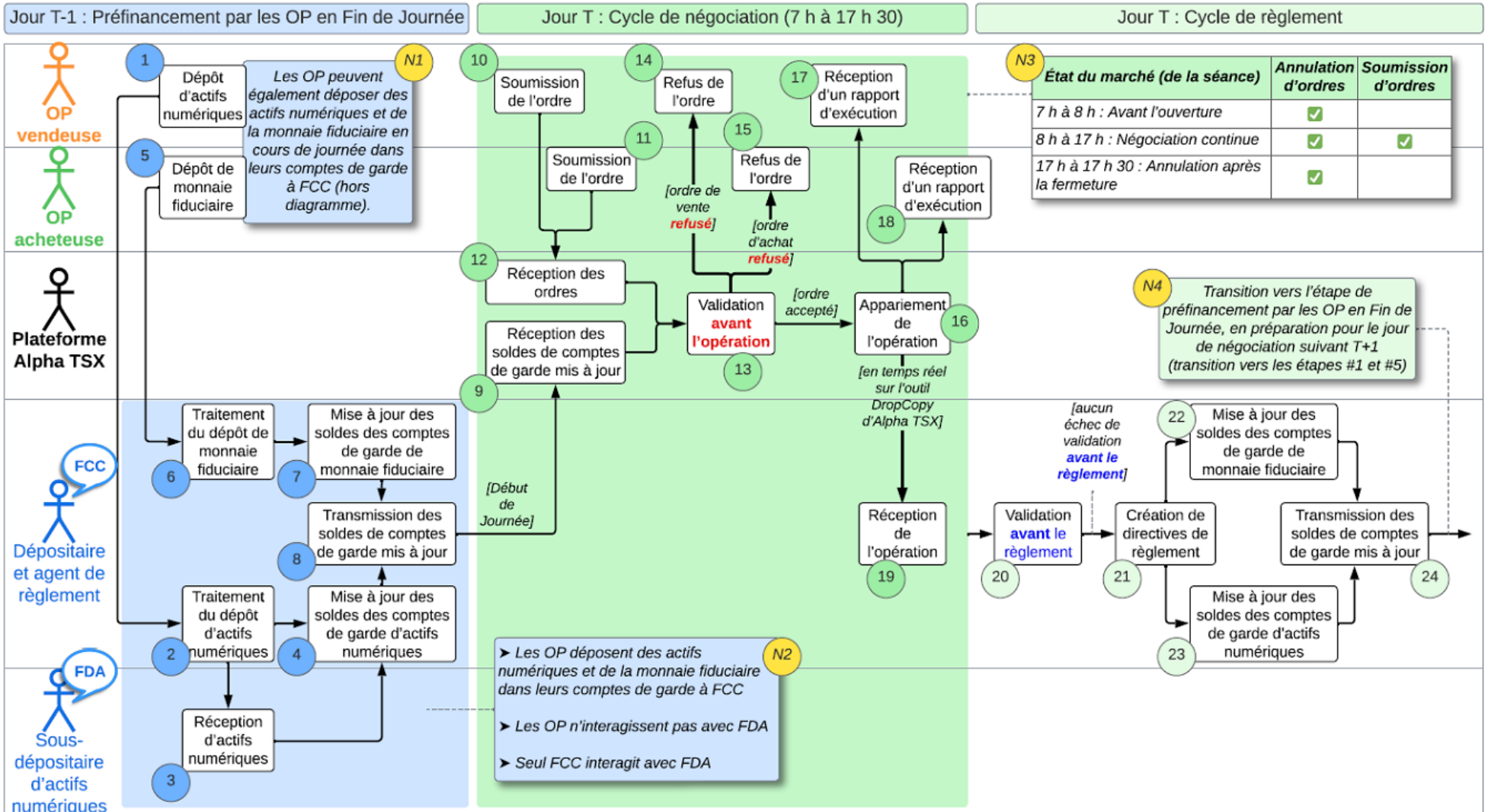
FCC fournira à tous les participants des services de règlement conformes aux règles de l'OCRI. De plus, FCC recevra de TMX Digital des notifications d'exécution pour toutes les opérations effectuées sur cette plateforme et affectera les mouvements d'espèces et d'actifs numériques entre les comptes des participants pour refléter les montants nets, conformément aux règles de l'OCRI en matière de règlement des opérations entre courtiers. FCC ne fournira pas de capital et ne servira pas de contrepartie centrale. Ainsi, toutes les opérations et tous les règlements se feront entre courtiers, conformément aux règles de l'OCRI.

Aux fins de règlement, FCC comprimera les opérations conformément aux règles d'établissement du solde net de l'OCRI applicables aux règlements entre courtiers et effectuera les mouvements d'espèces et d'actifs numériques nécessaires dans son système de garde, en prenant soin de les enregistrer dans les comptes de garde respectifs. Comme toutes les opérations sont préfinancées, leur règlement ne nécessite aucune mesure à prendre à l'extérieur du système de garde de FCC, puisque les actifs résident déjà dans ce système.

À l'heure actuelle, on s'attend à ce que le règlement se produise à la fin du jour de négociation, à la date de l'opération (T).

Ordres d'achat ou de vente d'actifs numériques – Diagramme

Le diagramme ci-dessous décrit le déroulement d'un ordre dans l'Écosystème d'actifs TMX Digital. Il est suivi d'un tableau qui explique en détail chacune des étapes. Aux fins de cet exemple, l'actif numérique négocié est le bitcoin (« BTC »), et l'abréviation « OP » signifie organisation participante.



Étape	Jour	Description	Remarques
<p>Jour T-1 : Préfinancement de l'opération et validation des données</p> <p>TMX Digital demandera aux participants qui veulent soumettre des ordres d'achat et de vente d'avoir déposé des actifs numériques et des espèces auprès de FCC. Avant d'être acceptés sur la plateforme, les ordres de vente seront validés par rapport aux actifs numériques en dépôt, tandis que les ordres d'achat seront validés par rapport aux actifs en espèces en dépôt.</p>			
1-3	T-1	Dépôt, par le participant, d'actifs numériques dans son compte de garde d'actifs numériques TMX auprès de FCC.	<p>Les participants pourront déposer des actifs numériques dans leur compte de garde d'actifs numériques TMX auprès de FCC. Chaque participant disposera d'un portefeuille unique auprès du sous-dépositaire de FCC aux fins de dépôt d'actifs numériques, et dans le système de garde de FCC, chaque adresse de portefeuille unique à Fidelity Digital Assets (« FDA ») sera associée à un compte de garde.</p> <p>Le participant effectuera les dépôts sur l'interface Web de FCC (1, 2). Lorsque les actifs numériques parviendront à FDA (3), ils feront l'objet d'une analyse à l'aide d'un outil indépendant, ce qui permettra de s'assurer que les processus de LBC et autres ont été suivis.</p>
4	T-1	Mise à jour du compte de garde d'actifs numériques TMX du participant	Une fois les étapes 1-3 terminées, le compte de garde d'actifs numériques TMX du participant sera mis à jour à la lumière du nouveau solde, et le participant pourra négocier les actifs sur la Plateforme TMX Digital.
5, 6	T-1	Dépôt, par le participant, des espèces dans son compte de garde d'espèces TMX auprès de FCC	Le participant effectuera un virement télégraphique (USD ou CAD) (5), qui sera reçu par FCC (6). Ce virement télégraphique entrant sera assujéti aux politiques et procédures de FCC applicables.
7	T-1	Mise à jour du compte de garde d'espèces TMX du participant	Dès réception du virement télégraphique entrant, le compte de garde d'espèces TMX du participant sera mis à jour à la lumière du nouveau solde. Le solde en monnaie fiduciaire sera alors désormais accessible aux fins de négociation sur TMX Digital.

Étape	Jour	Description	Remarques
8	T-1	Envoi des positions de garde à TMX Digital	En début de journée, FCC communiquera à TMX Digital les soldes en espèces et en actifs numériques de tous les participants, ce qui permettra à TMX de s'assurer que toutes les opérations sont préfinancées avant leur exécution.
Jour T : Soumission, validation et exécution des ordres et création d'enregistrements de règlement			
9	T	Réception, par TMX Digital, des positions sur actifs numériques et espèces envoyées par FCC	Le module de validation de TMX Digital vérifiera les soldes des comptes de garde d'actifs numériques et d'espèces. Le but est de s'assurer que le participant dispose de suffisamment de monnaie fiduciaire ou d'actifs numériques pour permettre le règlement des ordres d'achat ou de vente, respectivement, une fois qu'ils sont exécutés.
10	T	Soumission, par l'OP vendeuse, d'un ordre sur BTC	Les ordres doivent être soumis par l'intermédiaire d'une séance de saisie d'ordres TMX Digital.
11	T	Soumission, par l'OP acheteuse, d'un ordre sur BTC	Les ordres doivent être soumis par l'intermédiaire d'une séance de saisie d'ordres TMX Digital.
12	T	Réception des ordres par la Plateforme TMX Digital	
13	T	Validation des ordres par rapport aux soldes des comptes de garde de l'OP acheteuse et de l'OP vendeuse	Les ordres d'achat et de vente seront validés par rapport au solde en monnaie fiduciaire et en actifs numériques, respectivement.
14	T	En cas d'échec de la validation, refus de l'ordre de l'OP vendeuse avec mention en conséquence	TMX Digital ne permettra pas que le volume cumulé des ordres de vente actifs d'un participant, inclusion faite de l'ordre de vente à valider, dépasse le solde en actifs numériques dans son compte de garde.
15	T	En cas d'échec de la validation, refus de l'ordre de l'OP acheteuse avec mention en conséquence	TMX Digital ne permettra pas que le volume cumulé des ordres d'achat actifs d'un participant, inclusion faite de l'ordre d'achat à valider, dépasse le solde en espèces dans son compte de garde.
16	T	Appariement acheteur-vendeur et production de rapports d'exécution et d'opération	L'appariement s'effectuera en priorité selon le cours, le courtier et l'heure.

Étape	Jour	Description	Remarques
17	T	Réception, par l'OP vendeuse, d'un rapport d'exécution	Le rapport comprend une réponse standard en matière d'exécution.
18	T	Réception, par l'OP acheteuse, d'un rapport d'exécution	Le rapport comprend une réponse standard en matière d'exécution.
19	T	Transmission en temps réel des renseignements sur l'opération et son exécution de TMX Digital à FCC	TMX Digital transmet à FCC des renseignements en temps réel au niveau de l'opération et de son exécution. FCC collige les renseignements afin de les utiliser en fin de journée.
20	T	Validation avant règlement	FCC effectue une validation avant règlement à l'égard de tous les participants pour s'assurer que leurs comptes de garde contiennent suffisamment d'espèces et d'actifs numériques pour permettre le règlement. En cas d'interruption du règlement, le service des opérations de FCC demande aux participants concernés de régler le problème.
21	T	Compression des opérations et création des instructions de règlement	Les opérations sont comprimées (et leur solde net est établi) conformément aux règles de l'OCRI en matière de règlement entre courtiers. Les opérations dont le solde net est établi font l'objet d'un fichier, puis sont traitées dans le système de garde. Les mouvements d'espèces et d'actifs numériques nécessaires sont enregistrés au niveau du participant pour donner effet au règlement, conformément aux fichiers d'opérations comprimées (et dont le solde net est établi). Quant aux renseignements pertinents sur les opérations dont le solde net est établi, ils sont enregistrés au niveau du compte.
22	T	Mise à jour des soldes des comptes de garde d'espèces TMX des OP	Pour tous les participants, les soldes en espèces après règlement sont mis à jour.
23	T	Mise à jour des soldes des comptes de garde d'actifs numériques TMX des OP	Pour tous les participants, les soldes en actifs numériques après règlement sont mis à jour.
24	T	Transmission, à TMX Digital, des soldes après règlement des comptes de garde d'actifs numériques et d'espèces TMX des OP	FCC transmet à TMX Digital les soldes après règlement des comptes de garde d'actifs numériques et de monnaie fiduciaire en préparation pour la séance de négociation du lendemain.

Dans un récent rapport de consultation, l'OICV donne 16 recommandations de politique concernant les marchés de cryptomonnaies et d'actifs numériques (« **rapport de l'OICV** »). Le tableau ci-dessous énumère les réponses de TMX Digital à chacune des recommandations de politique du rapport de l'OICV. Pour en savoir plus sur chacune des recommandations de politique, veuillez consulter le rapport de l'OICV.

Recommandation de l'OICV	TMX Digital
Norme commune de résultats réglementaires (1)	La Plateforme TMX Digital sera surveillée par l'OCRI selon un mécanisme très semblable à celui qui s'applique à la négociation d'actions.
Recommandations sur la gouvernance et la divulgation des conflits (2) Divulgation des conflits de rôle, de capacité et de négociation (3)	Les exigences en matière de gouvernance et de divulgation des conflits de TMX Digital seront semblables à celles de TMX en matière de négociation d'actions.
Traitement des ordres des clients (4) Exigences en matière d'opérations de marché (5)	Les règles régissant le traitement des ordres des clients et les opérations de marché seront pratiquement les mêmes que les règles et politiques qui s'appliquent actuellement à la négociation d'actions sur la Bourse Alpha TSX.
Admissibilité à la négociation (6)	Au départ, TMX Digital facilitera la négociation de deux pièces : le bitcoin et l'Ethereum. La plateforme envisage de former un comité chargé d'évaluer les prochaines offres de pièces, en prenant soin d'instaurer les mécanismes de contrôle appropriés entourant l'affichage des prochains actifs numériques.
Gestion des conflits sur les marchés primaires (7)	C'est TMX qui facilitera la négociation des opérations. Comme c'est le cas pour les actions, nous ne servirons ni de courtier ni de teneur de marché et nous ne participerons pas aux aspects économiques de tout autre participant jouant l'un de ces rôles.
Recommandation générale en matière de garde (12) Séparation et traitement des fonds et des actifs des clients (13) Divulgation des accords de garde (14) Rapprochement des actifs des clients et assurance indépendante (15) Sécurisation des fonds et des actifs des clients (16)	La garde des actifs numériques et des espèces sera conforme aux mesures d'exemption de l'OCRI et de la CVMO. Ainsi, dans les livres et registres, les espèces et actifs numériques des participants seront consignés séparément de ceux de FCC. Le rapprochement quotidien se fera conformément aux règlements de l'OCRI. FCC réalisera tous les audits exigés en vertu de la réglementation applicable et des mesures d'exemption.
Compatibilité des clients individuels et divulgation de l'information (18)	TMX Digital ne traitera qu'avec des institutions approuvées par l'OCRI. Il incombera à chaque institution de déterminer si les actifs en question sont compatibles avec leurs clients individuels.

Foire aux questions

1. Que faites-vous pour vous assurer que les pièces de l'écosystème sont « propres »?

Toutes les pièces déposées dans l'écosystème seront analysées, puis notées à l'aide d'un outil indépendant d'analyse sur chaîne de blocs. C'est ce qui permet de nous assurer que les pièces proviennent de sources légitimes. Les pièces qui ne répondent pas aux normes minimales ne pourront pas entrer en circulation dans l'écosystème.

2. Le dépositaire pourra-t-il prêter les actifs dont il a la garde?

Les actifs numériques dont le dépositaire a la garde ne pourront pas être prêtés, réhypothéqués ou grevés sans préavis. Pour l'instant, l'autorité de réglementation ne permet pas le prêt d'actifs numériques.

3. Est-ce que le service sera non réglementé, en tout ou en partie?

Nous nous attendons à ce que tous les aspects de la solution soient régis par l'autorité de réglementation compétente.

4. De quelles compétences aurons-nous besoin à l'interne? Devrons-nous exploiter nos propres portefeuilles d'actifs numériques?

La solution a été conçue pour fonctionner en tant que service, et exigera très peu de compétences spécialisées à l'interne. Cela dit, les participants auront besoin de compétences internes en matière d'actifs numériques. De plus, ils devront exploiter leur propre portefeuille pour effectuer toute opération de dépôt ou de retrait en bitcoins ou en ethers auprès du dépositaire. Les participants qui n'ont pas besoin d'effectuer de dépôt ou de retrait et qui veulent simplement négocier et détenir des actifs au sein de l'écosystème n'auront pas besoin de détenir de portefeuille d'actifs numériques.

5. Quelles sont les autres exigences réglementaires auxquelles seront soumis les courtiers qui voudront négocier des actifs numériques sur la Plateforme TMX Digital?

Les courtiers devront informer l'OCRI de tout changement important à leur modèle d'affaires. La négociation d'actifs numériques peut représenter un changement important dans le modèle d'affaires si le courtier ne se livre pas encore à ce type d'opération.

Questions

Veillez fournir des réponses argumentées aux questions qui suivent. **Toutes les réponses demeureront confidentielles.**

Incidence sur l'exploitation

1. Quels sont l'intérêt et le point de vue de votre firme en ce qui concerne la possibilité, pour vos clients, d'effectuer des opérations sur monnaies numériques au comptant?
2. Selon vous, à quelles difficultés votre firme sera-t-elle confrontée au moment d'utiliser l'Écosystème d'actifs TMX Digital, tel qu'il est proposé? Y a-t-il des caractéristiques ou des aspects du fonctionnement que vous aimeriez changer? Si oui, lesquels?

3. Si votre firme décide de devenir un participant de TMX Digital, de combien de temps aura-t-elle besoin (p. ex., aux fins d'approbation interne ou d'essais) avant d'utiliser la plateforme?
4. Comme il a été mentionné plus tôt, toutes les pièces déposées dans l'écosystème seront vérifiées au moyen d'une analyse sur chaîne de blocs. Avez-vous des motifs de préoccupation en matière de LBC que la vérification des pièces ne saurait régler?
5. À votre avis, y a-t-il des problèmes sur le plan des prix (p. ex., frais de négociation ou de garde) qui vous empêcheraient de négocier des actifs numériques sur la Plateforme TMX Digital?
6. À l'heure actuelle, les opérations numériques sont généralement réglées à la date de l'opération (T). TMX Digital s'appuiera sur les infrastructures de négociation d'actions de la Bourse et les courtiers qui y participent. Si les opérations numériques étaient réglées au jour T+1, leur rapprochement et autres activités de post-marché seraient-elles couvertes par les flux de travail existants? Quelle est la date de règlement préférée : T ou T+1?
7. Contexte : Les participants sont censés déposer des actifs numériques et des cryptomonnaies à la fin de la journée, plus précisément lorsque le cycle de règlement est terminé, mais aussi selon les besoins en cours de journée pour compléter le solde de leur compte de garde d'actifs numériques afin que le système de validation approuve leurs ordres de vente avant la négociation.
8. Les participants sont-ils ouverts à l'idée de retirer des actifs numériques uniquement entre la fin du cycle de règlement (T) et le début du jour de négociation suivant (T+1)? En d'autres termes, les participants accepteraient-ils de ne pas pouvoir retirer d'actifs numériques en cours de journée (du moins au départ, car le fait d'autoriser les retraits intrajournaliers complexifie la solution, tout particulièrement avec l'adoption éventuelle d'un cycle de règlement à T+1)?

Négociation

9. Actuellement, Alpha impose un délai de traitement (également appelé un « ralentisseur ») sur certains ordres entrants. Les actifs numériques devraient-ils faire l'objet d'un tel délai?
10. Les actifs numériques devraient-ils être soumis à des coupe-circuits pour titres individuels, à l'instar des produits sur actions? Dans l'affirmative, quelles seraient les fourchettes appropriées selon vous?
11. Devrait-on ajouter d'autres fonctionnalités de négociation sur actifs numériques?
12. La négociation d'actifs numériques devrait-elle explicitement exclure d'autres types d'ordres actuellement employés dans le cadre de la négociation d'actions?
13. Alpha devrait-elle créer un registre des ordres distinct pour les actifs numériques? Sinon, la Plateforme TMX Digital devrait-elle faire partie du registre des ordres existant d'Alpha?
14. À l'heure actuelle, nous envisageons de permettre la négociation du bitcoin et de l'Ethereum, puis d'ajouter d'autres pièces si la demande le justifie. À votre avis, devrions-nous ajouter d'autres actifs numériques? De quels paramètres TMX devrait-il tenir compte au moment d'ajouter des pièces ou actifs numériques?
15. Devrions-nous offrir la négociation cachée d'actifs numériques?

16. Quelle serait l'utilité d'offrir des enchères de clôture d'actifs numériques?

17. Les participants sont-ils à l'aise avec le fait que le volume d'un ordre sur actifs numériques sera toujours exprimé en millièmes (1/1000^e d'une pièce numérique)? Ainsi, les participants ne seraient pas en mesure de passer des ordres d'achat ou de vente en utilisant la plus petite unité de mesure du bitcoin : le satoshi (un divisé par cent millions). De plus, cette restriction pourrait poser des problèmes si TMX Digital décidait d'accepter des cryptomonnaies dont le cours est exprimé en cents, p. ex., le dogecoin.

Services de garde

18. Avez-vous des motifs de préoccupation en ce qui concerne le recours à un tiers dépositaire?

Généralités

19. Si vous utilisez ou envisagez d'utiliser d'autres facilités de négociation d'actifs numériques, avez-vous des pratiques exemplaires à nous suggérer qui ne figurent pas dans notre proposition?

20. TMX peut-il communiquer avec vous au sujet de vos réponses aux questions ci-dessus ou de la Plateforme TMX Digital en général?